



## GUÉGUEN André

Naissance : 18 juin 1911 - Tréfléz (29)

Famille : [GUÉGUEN Goulven](#), [GUÉGUEN Jean-Pierre](#)

Année d'entrée en résistance ou F.F.I. : 1943

Résistance : [D.F](#)

Unité : [F.F.I Lesneven](#) / [C1](#)

Secteur(s) d'action : Lesneven

Blessé, Arrêté, Torturé, Évadé

Décès : 22 septembre 1980 - Lesneven (29)

André Guéguen, sa sœur Yvonne et ses frères [Jean-Pierre](#) et [Goulven](#), sont les enfants d'une ménagère et d'un cultivateur établis à Keremma en Tréfléz. Il entre dans la Marine en octobre 1929 et se marie en décembre 1939. De cette union, naît son premier enfant quelque temps après. La famille réside au 13 rue Duguesclin à Lesneven. A la déclaration de Guerre, André Gueguen sert toujours dans la Marine Nationale comme second-maître timonier à l'École des Mousles. Avec la débâcle et l'occupation, André Guéguen quitte la région et ne revient que de temps en temps à Lesneven, lors de permissions.

C'est sur proposition d'[Yves Pellennec](#), qu'il entre cependant en Résistance en décembre 1943 dans le mouvement [Défense de la France \(D.F\)](#) du canton de Lesneven. Sa première tâche est de diffuser la presse clandestine du mouvement auprès de ses connaissances. En 1944, à la formation de la [Compagnie F.F.I de Lesneven](#), il est nommé chef de groupe, à la section de [Pierre Loàëc](#), sous le commandement du capitaine F.F.I [Yves Corre](#). Il participe à l'instruction des jeunes recrues n'ayant jamais fait leur service militaire ainsi qu'aux réunions clandestines des cadres de la compagnie.

En mars 1944, après avoir récupéré quelques armes grâce au groupe [Action Directe](#) de Brest, l'instruction des jeunes réfractaires débute, notamment au maquis de Saint-Méen. André Guéguen met alors à profit son métier et instruit au maniement les jeunes F.F.I. Il participe également au recrutement de volontaires en prévision des combats de la Libération.

Le 3 juin 1944, vers 4 heures du matin, alors qu'il se trouve à son domicile, il est arrêté par les allemands. Depuis 2 heures, c'est le Kommando I.C 343, venu de Landerneau, qui sillonne le secteur à la recherche de certains membres de la Résistance locale dénoncés par un collaborateur ou dont les noms ont été obtenus lors d'interrogatoires musclés dans la nuit même.

### **Le supplétif français Jean Corre du Kommando I.C 343 déclare le 22 septembre 1944**

*Je crois savoir qu'une autre personne de Lesneven fut également arrêtée sur dénonciation de (ndr : Yves) [Corre](#) qui nous l'avait signalé comme instructeur pour le maniement de la mitrailleuse du groupe de cette ville. J'ai appris par la suite qu'il doit s'agir d'un nommé Gueguen.*

Au total, ce sont 14 personnes qui sont arrêtées cette nuit là dans le canton. En plus d'[Éliane](#), [Simone](#), [Gabrielle](#) et [Jean](#) de la famille Riou, il faut ajouter : [Joseph Aballéa](#), [Yves Corre](#), [Joseph Foricher](#), Joseph Garnier, [André Guéguen](#), [François Guéguen](#), [Pierre Loaec](#), [Léon Moal](#), [Yves Pellennec](#), [Aimé Talec](#). Ils sont tous amenés, au petit matin, à la propriété de Colleville de Landerneau, siège du Kommando. Dans la cour, les interrogatoires violents sont repris et durent une bonne partie de la journée.

### Joseph Aballéa détaille cette rude journée

*[Aimé Talec](#), à peine conscient, subit de nouvelles brutalités ; il perd de nouveau conscience ; nos tortionnaires le sortent plusieurs fois, avec peine, de son évanouissement à grands seaux d'eau. Puis vient le tour d'[Yves Pellennec](#) qui est allongé dans la cour. Nous assistons impuissants à ce spectacle en attendant d'en être les victimes. A chaque instant, il est question de nous fusiller tous. Nous passons ainsi la journée dans cette cour, sous bonne surveillance et dans la hantise de la suite... Journée de cauchemar : notre vie ne semble tenir qu'à un fil.*

Les coups assénés sont violents, des mollets au tronc, André Guéguen est sévèrement marqué. Ses blessures l'immobiliseront durant près d'un mois. Après plusieurs jours à Landerneau, il est transféré à la prison de Pontaniou à Brest. Il y reste jusqu'au 13 juin, date à laquelle il est transféré au camp de Sainte-Marguerite (baraque n°14) à Rennes. Il leur faudra cinq jours de train pour rallier Rennes, du fait des événements du débarquement. Avec le groupe de Lesneviens, ils n'ont qu'une pensée en tête, l'évasion. L'occasion ne se présente pas et l'internement est rude de par la privation de nourriture. Plusieurs détenus sont fusillés, presque toutes les semaines. La peur est omniprésente et finalement, les allemands évacuent les prisonniers du camp après la percée Américaine en Bretagne.

Le convoi qui l'amène en Allemagne s'ébranle de Rennes le 3 août 1944, peu avant l'arrivée des Alliés. Il parvient, non sans mal à la gare de Langeais, près de Tours. Le convoi entre en gare vers 14 heures le dimanche 6 août 1944 et dans la soirée, à la faveur d'un mitraillage du train par les Alliés, André Guéguen s'évade. Au cours de son évasion il est blessé mais parvient à se mettre en sécurité et traverse la Loire. Il est hébergé à Vallères durant un mois chez une famille de patriotes. Le 3 septembre, avec [Joseph Foricher](#), André Guéguen rentre à Lesneven et retrouve sa famille.

Il reprend aussitôt contact, malgré son état, avec son unité F.F.I et s'insère dans le dispositif de combat qui participe désormais à la réduction de la poche allemande du Conquet. Il est démobilisé fin septembre 1944.

Publiée le mardi 31 mars 2020, par [Gildas Priol](#), mise à jour vendredi 29 décembre 2023

## Sources - Liens

- Archives départementales du Finistère, dossier de combattant volontaire de la résistance (1622 W 5).
- Mémoire de Guerre, iconographie et article [le convoi de Langeais](#).
- BOHN Roland, *Chronique d'hier - Tome 1 - La vie du Léon 1939-1945*, édition à compte d'auteur, 1993.
- Service historique de la Défense de Vincennes, dossier d'homologation des faits de résistance ([GR 16 P 273724](#)) - **Non consulté à ce jour**.
- Service historique de la Défense de Caen, dossier d'internement d'André Gueguen ([AC 21 P 620650](#)) - **Non consulté à ce jour**.

Remerciements à Françoise Omnes pour la relecture de cette notice.

